



Communiqué de presse

Avenir Spé est favorable à une réponse en profondeur dans le cadre de l'accès aux soins et s'engage à sauver la médecine à la française.

Paris, le 22 avril 2025

Avenir spé, le Syndicat des médecins spécialistes est conscient des difficultés liées à l'accès aux soins de nos concitoyens. Être médecin libéral, c'est partager les valeurs du service public et de la responsabilité territoriale ainsi que l'équité d'accès aux soins. A cela, il faut également ajouter la continuité ainsi que la permanence des soins qui font partie intégrante de notre ADN, tout autant que la qualité et la pertinence des soins.

L'année dernière, nous avons déjà anticipé ces enjeux et proposé des pistes de réflexions et d'actions au travers du **manifeste d'Avenir Spé**. Nous recherchons aujourd'hui les meilleures solutions afin de permettre aux populations les plus fragiles et les plus vulnérables ainsi qu'aux personnes en situation de handicap, d'accéder à une **équité de prise en charge** sur tout le territoire.

La **responsabilité territoriale** est le socle de la mise en place d'actions pour faciliter l'accès aux soins.

Nous partons du constat suivant :

Il existe aujourd'hui une disparité au sein des différents territoires. Certains sont plus impactés que d'autres mais aucun ne peuvent être qualifié de « sur-doté ». Ainsi, la coercition est donc une mauvaise solution pour pallier à la **pénurie médicale**.

Proposer un indicateur « territorial de l'offre de soins » est incompréhensible. Mieux comprendre les territoires est la clé de la réponse. Il faut identifier la **perte de chance** induite par le manque de réponse des professionnels. Cet indicateur est structurant pour donner une réponse adaptée au territoire et aux différentes spécialités. La perte de chance devient ainsi un indicateur d'impact **des politiques engagées** (analyse de la disparité entre les spécialités, entre région ou département).



Avenir Spé

Syndicat des médecins spécialistes

Aux pouvoirs publics nous proposons de mettre en place des actions immédiates :

- Dynamiser le **cumul emploi-retraite** avec la mise en place d'accompagnement individuel et personnalisé.
- De rendre **obligatoire un stage libéral** dans la maquette de toutes les spécialités
- D'intégrer les **Docteurs Juniors en autonomie dans des équipes spécialisées** qui permettront de trouver du temps médical à l'ensemble des Equipes.
- De moduler les **charges URSSAF** sur le cabinet secondaire afin d'encourager l'élargissement des sites de soins.

Aux usagers nous proposons :

- De mettre en place des **consultations avancées dans tous les territoires** et notamment dans les territoires décrits comme étant en difficultés en identifiant des structures visibles, accessibles à tous au travers de locaux que pourraient fournir les municipalités et les établissements médico-sociaux.
- Développer les **téléconsultations assistées**, voire des cabinets secondaires équipés en fonction des besoins de chaque spécialité.
- Pour la **permanence de soins ambulatoire**, de la construire sur le modèle de la **permanence en établissement** qui aujourd'hui allie la transparence de l'exercice, l'équité de la charge entre libéraux et les salariés. La responsabilité est collective dans l'obligation de trouver une solution pour tous les territoires et individuelle en cas d'absence de consensus. Chaque citoyen dans tous les territoires pourra ainsi avoir une réponse et une prise en charge adaptée à sa demande.

Aux politiques nous proposons :

- **De construire** ensemble la réponse territoriale en élaborant ensemble sur un mode de **contractualisation** entre les élus locaux et les groupes de médecins et/ou leurs organisations, pour les spécialistes par exemple les ESS (Equipes de soins spécialisés), **cette responsabilité territoriale correspondant à la prise en charge d'une population définie.**
- De mettre en place **des aides au transport.**
- De coconstruire ensemble des **indicateurs adaptés aux territoires** (APL, perte de chance, bassin de vie...) et d'évaluer les actions mise en place.

Aux professionnels nous proposons :

- **De sécuriser** leurs exercices notamment dans l'investissement de nouvelles organisation et outils d'innovations par la mise en place de **groupements d'employeurs** pour sécuriser l'embauche de collaborateurs.
- **De faciliter et permettre des remplacements** sur le site principal lors d'un exercice sur un site secondaire.



Avenir Spé

Syndicat des médecins spécialistes

- **De mettre en place des primes** pour les consultations avancées, d'ouvrir la possibilité de compléments d'honoraire sur le **site principal en contrepartie de consultations avancées**.

A l'assurance maladie et les assureurs complémentaires nous proposons :

- De mettre en **place des référentiels sur les 10 pathologies** les plus fréquentes pour diminuer les prises en charge non pertinentes, redondantes. Actions qui auront un impact sur le temps médical, les délais et les dépenses.
- De **dynamiser les Equipes de soins spécialisés** en adaptant le cahier des charges aux territoires et aux spécialités.
- **De faire la promotion et valorisation des téléconsultations** dans le cadre des cabinets existants ou des groupements de professionnels qui donneront une réponse présenteielle à l'usagers (par exemple dans les 5 jours ou en hospitalisation en cas de besoin).

Enfin collectivement et à moyen terme nous proposons :

- De mettre en place rapidement un financement **des outils d'intelligence artificielle** pour la **hiérarchisation des demandes** (aide logistique à la prise de rendez-vous et à la hiérarchisation de la prise en charge) et d'aide aux diagnostics. Ne pas s'en emparer c'est laisser la place à d'autre qui s'emparerons du secteur de la santé !

« Nous médecins spécialistes libéraux, sommes favorables à des réformes en profondeur. L'exercice médical ne se conçoit qu'en collaboration avec les médecins généralistes et tous les autres soignants. Trop de temps a déjà été perdu, travaillons ensemble et pas chacun dans son coin. Nous attendons aujourd'hui une réponse à un vrai problème, qui ne peut pas se résoudre uniquement par la coercition sur un groupe de soignants, notamment concernant la médecine libérale. Ce sujet doit être abordé globalement et en coordination étroite avec l'ensemble des acteurs de la santé. Des réformes sont nécessaires et elles ne pourront se faire ni sans nous ni contre nous »

Conclut Patrick Gasser, Président d'Avenir Spé

Contact presse : Ritchcard Bervin - contact@avenir-spe.org - T : 07 57 97 01 45